



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 24

N°DEL 2023\_02\_014\_10

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023**

**Objet : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

**Signature des actes d'engagement des accords-cadres entre la Commune et le SIVAAD pour l'exécution des marchés alimentaires des exercices 2023-2024**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture  
Le 7/03/2023  
Et publication ou notification  
Du 7/03/2023  
Le Maire,



**Présents :**

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAUT  
Yves NONJARRET  
Stéphanie MECHIN  
Jean-Michel VIGNAT  
Linda TRIBET  
Robert DALMASSO  
Michèle CAPDEVIELLE  
Gabrielle DALMAS  
Brigitte RINAUDO PINEAU  
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD  
Pierre MONETON  
Thierry DOMENACH  
Laurence GIORGINI  
Matthieu TAROT  
Chloé DE BROUWER  
Adama LACLAVÉRIE  
Julie HIVERT  
Michaël REBOTIER  
Roger OLIVIER  
Bernard BRUNEL  
Catherine BRUNETTO

**Pouvoirs :**

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Marie-Françoise CASADEI

**Secrétaire de séance :**

Madame Linda TRIBET





Monsieur Robert DALMASSO, Adjoint au Maire, propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement consécutifs à la procédure d'appel d'offres lancée par le groupement d'achat du S.I.V.A.A.D. dont la Commune est membre, pour les marchés alimentaires applicables pour les années 2023 et 2024.

Ils concernent les fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits-courts, direct producteurs selon le document ci-joint annexé à la présente délibération (attribution lot par lot).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2131-1, L2131-2 4°, L2131-13 et L1411-9, D2131-5-1 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la Commission d'Appels d'Offres du Groupement de commandes des Collectivités Territoriales du Var du 15 novembre 2022 ;

Considérant que l'ensemble des actes d'engagements des accords-cadres pour les exercices 2023 et 2024 doivent être soumis à l'approbation de l'Assemblée Délibérante, pour la commune de LA CROIX VALMER ;

Considérant que pour être exécutoires et avant d'être notifiés, tous les marchés et accords-cadres doivent être transmis au contrôle de légalité dans un délai de quinze jours à compter de leur signature ;

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement des accords-cadres pour l'exécution des marchés alimentaires des exercices 2023 et 2024 signés par les fournisseurs retenus et tout document afférent au dossier.

Le Conseil Municipal oûi l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

**à l'unanimité**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,  
Bernard JOBERT.**

**La Secrétaire de séance,  
Linda TRIBET.**

Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,

07 MARS 2023

Le Maire

